

Condition d'admission

L'accès en formation est ouvert, après examen de leur dossier :

- aux candidats titulaires des titres et diplômes suivants :
 - BEP *carrières sanitaires et sociales*
 - BEP *bioservices, dominante agent technique d'alimentation*
 - CAP *petite enfance*
 - CAP *employé technique de collectivités*
 - CAP *assistant technique en milieu familial et collectif*
 - CA *aux fonctions d'aide médico-psychologique*
 - diplôme professionnel *d'aide-soignant*
 - diplôme professionnel *d'auxiliaire de puériculture*
 - BEPA *option services, spécialité services aux personnes*
 - CAPA *services en milieu rural*
 - CAPA *employé d'entreprise agricole et para agricole, spécialité employé familial*
 - titre *assistant de vie*
 - titre *employé familial polyvalent*
 - BEATEP *assistant animateur technicien.*
- ou justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle auprès de personnes âgées

Les titulaires des titres et diplômes précités et/ou de l'expérience professionnelle peuvent bénéficier d'allègements de formation.

- Possibilité de demande de dérogation auprès du Rectorat si vous ne remplissez pas les conditions mentionnées ci-dessus.

Outre une motivation forte absolument nécessaire pour les fonctions d'aide, les candidats devront avoir des facilités de communication, de dynamisme et d'autonomie, ainsi que le sens de la discrétion professionnelle.

Etre titulaire du permis de conduire et posséder un véhicule personnel est indispensable pour exercer la profession.

Une formation en partenariat

Le CFPPA de la Creuse est un Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole. Il fait partie de l'Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole (EPLEFPA) d'Ahun.

Certifié « AFAQ Service Confiance », et labellisé par l'Etat et la Région, ainsi que la FEPEM le CFPPA, par ses engagements en terme de qualité, vous propose des formations adaptées à votre projet



Le GRETA du Limousin fait partie du réseau de la formation continue de l'Education Nationale.

Sa principale mission est de concourir au développement des compétences et des qualifications des salariés, des demandeurs d'emplois, et de toute personne souhaitant se former...

Il intervient à toutes les étapes de votre formation, de l'analyse de vos besoins à la mise en œuvre d'un plan personnalisé et, jusqu'à l'évaluation.

Renseignements - inscription

Pour tous renseignements et /ou inscription

N'hésitez pas à prendre contact avec le CFPPA
Céline LACOMBE

☎ 05.55.81.48.90

☎ 05.55.62.49.22

✉ cfppa.ahun@educagri.fr

Etudier autrement en Limousin

**CFPPA
de la Creuse
23150 AHUN**

**GRETA
Du Limousin
23000 GUERET**

MENTION COMPLEMENTAIRE AIDE A DOMICILE

**Equivalent Diplôme d'Etat
Auxiliaire de Vie Sociale
(DE AVS)**



MENTION COMPLEMENTAIRE AIDE A DOMICILE (MC AAD)

Finalité - objectif

Le vieillissement de la population, les difficultés de vie des personnes handicapées, la recherche constante de la qualité de soins et des services ont créé un besoin important en personnel qualifié.

La spécificité de ces emplois, alliant compétences techniques et qualités humaines, nécessite une formation adaptée.

Le titulaire de la mention complémentaire *aide à domicile* travaille auprès de familles, de personnes âgées ou handicapées vivant en logement privé, individuel ou collectif. Il œuvre en collaboration avec les différents partenaires sanitaires et sociaux

Sa formation technique et humaine lui apporte une approche globale et répond aux besoins de la vie quotidienne des personnes. Il contribue au maintien de leur vie sociale.

Il est salarié d'associations, de collectivités territoriales, de particuliers, d'organismes et services concourant au maintien à domicile. Il occupe notamment les mêmes emplois que le titulaire du Diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale.

Le programme de formation

UNITE 1 : Techniques de services à l'usager (140h)

- ✓ Gestion et organisation familiale
- ✓ Techniques d'alimentation
- ✓ Techniques d'entretien du cadre de vie
- ✓ Technologies des appareils ménagers
- ✓ Etude du logement

UNITE 2 : Accompagnement et aide à la personne dans les activités de la vie quotidienne (210h)

- ✓ Connaissance des publics
- ✓ Physiopathologie
- ✓ Techniques d'aide sanitaire
- ✓ Techniques de manutention et d'aide à la mobilité
- ✓ SST

UNITE 3 : Accompagnement et aide dans la vie relationnelle et le maintien de la vie sociale (207h)

- ✓ L'environnement social des publics
- ✓ Le cadre juridique et institutionnel du maintien à domicile
- ✓ Le cadre relationnel de l'aide à domicile
- ✓ Méthodologie d'intervention
- ✓ Notions de droit
- ✓ Techniques d'animation et de maintien de l'autonomie

Période en entreprise

La période de formation en entreprise permet d'acquérir et de compléter les compétences requises à cette profession.

Elle se déroule en domicile privé et en structures médico-sociales ou sociales accueillant des personnes handicapées ou des personnes âgées.

Le déroulement de la formation

Durée de la formation :

- 557 heures en centre
- 448 heures en entreprise
- allègement ou dispense selon diplôme et / ou expérience professionnelle

Dates : octobre à juin

Lieux de formation : CFPPA - Ahun

Votre parcours de formation est construit individuellement selon votre niveau de formation et votre projet professionnel

Vous bénéficiez d'un suivi individuel pendant la durée de votre formation et d'un accompagnement à la recherche d'un emploi après celle-ci.

La formation dispensée par le centre peut-être prise en charge par les fonds de formation ou autres sources de financement selon la situation (pôle emploi, CRL).

Le statut du stagiaire et sa rémunération font l'objet d'une étude individuelle selon sa situation à l'entrée et la législation en matière de formation continue.